

Annexe 1

Tarifs des redevances du domaine nordique du Lioran Prat de Bouc Haute Planèze Saison 2024/2025

1°) TARIFS

Les durées et tarifs sont fixés comme suit pour la période du 15 septembre 2024 au 30 avril 2025

Les ventes en ligne se font sur le site : www.nordic-massif-central.fr et chaque vente sera attribuée au domaine choisi par le client.

Le tarif junior s'applique pour les enfants de 5 à 15 ans et le tarif jeune pour ceux de 16 à 25 ans.

TARIFS NATIONAUX ET MASSIF CENTRAL :

TITRES	ADULTE	JEUNES 16 A 25 ANS	JUNIOR 5 A 15 ANS
NORDIC PASS NATIONAL	240 €		90 €
<i>NORDIC PASS NATIONAL</i> <i>DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2024</i>	205 €		75 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL	120 €	65 €	55 €
<i>NORDIC PASS MASSIF CENTRAL</i> <i>DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2024</i>	90 €	50 €	40 €
<i>NORDIC PASS MASSIF CENTRAL</i> <i>DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024</i>	100 €	55 €	45 €

TARIFS SPECIFIQUES AU DOMAINE NORDIQUE LIORAN – PRAT DE BOUC – HAUTE PLANEZE TENANT COMPTE DES TARIFS PLANCHER DECIDES PAR MONTAGNE MASSIF CENTRAL :

TITRES	ADULTE	JEUNES 16 A 25 ANS	JUNIOR 5 A 15 ANS
HEBDO 5 JOURS VALABLE SUR LE SITE D'ACHAT	42.50 €	26.50 €	15 €
3 JOURS CONSECUTIFS	25.70 €		10 €
2 JOURS CONSECUTIFS	17.70 €		7€
SEANCE	9.50 €	6 €	4 €
PRESTATIONS REDUITES ET ARRIVEES TARDIVES APRES 15H30	6.70 €	5,50 €	4 €

TITRES	ADULTE	JEUNES 16 A 25 ANS	JUNIOR 5 A 15 ANS
PRESTATIONS MINI	4.70 €	4.20 €	GRATUIT
GROUPES	1 GRATUITE PAR TRANCHE DE 10 PERSONNES		
PASS FAMILLES	3 FORFAITS PAYANTS (ADULTE OU ENFANT) ET GRATUIT A PARTIR DU 4EME SUR TOUS LES TITRES SAUF CARTE SAISON		
RAQUETTES /PIETONS : SEANCE	3 €		1.70 €
RAQUETTES /PIETONS : HEBDO	15 €		8.30 €
RAQUETTES /PIETONS : SAISON	35 €		20 €
VENTE SUR PISTE	20 €		20 €
CHIENS DE TRAINEAUX SAISON, HEBDO, SEANCE IDENTIQUES SKI			
SCOLAIRES, CENTRE DE LOISIRS, CLASSES DE DECOUVERTE, GROUPE ENCADRÉ			
SEANCE 2 €			

L'achat d'un Pass Massif Central, donne droit à 2 journées ski (adulte ou enfants), valable sur la saison, à consommer sur le site d'achat.

Dans le cadre de la convention signée avec **Cezam Aura** - Maison de la Vie Associative, 2 Boulevard Joliot Curie, 01Bourg en Bresse, la séance prestations réduites sera appliquée sur présentation de la carte CEZAM.

Dans le cadre de la convention signée avec l'ANCV, pour les ventes en ligne, Montagne massif Central peut recevoir les chèques vacances. Pour cela, le domaine ayant accepté comme règlement des chèques vacances devra les adresser à MMC, afin que l'association puisse les encaisser et reverser le montant au Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC). Une commission est prélevée de la part de l'ANCV, celle-ci sera refacturée au Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC), en fin de saison.

2°) EXONERATIONS

Sont exonérés de la redevance :

- * Les enfants de moins de 5 ans au **1^{er} NOVEMBRE 2024**
- * Les propriétaires des terrains privés traversés par les pistes ;
- * En temps scolaire et en groupes accompagnés, les élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire situés sur la commune ou leur groupement ayant financé les investissements ski de fond ;
- * Un accompagnateur minimum par groupe et un accompagnateur par tranche de dix élèves, pour des groupes effectuant des sorties en temps scolaire ou en classe de neige ;
- * Les personnes relevant d'établissements spécialisés pour handicapés (physiques ou mentaux) en groupes accompagnés ;
- * Les agents de l'Office National des Forêts en service ;
- * Les agents de la Gendarmerie Nationale en service ;
- * Les membres des corps de Sapeurs-Pompiers et des Services de la Sécurité Civile en service ;
- * Les dirigeants licenciés du Comité d'Auvergne de la Fédération Française de ski, œuvrant en qualité d'Officiels aux compétitions de fond ;
- * Les possesseurs de la carte annuelle Nationale Libre Circulation adulte et carte annuelle Nationale jeune émises pour percevoir la redevance d'accès aux pistes et installations collectives de ski de fond,

par les autres massifs français et suisses.

* Les possesseurs de la carte annuelle adulte Massif Central et hebdomadaire des autres communes ou Syndicats de communes des domaines nordiques et des sites nordiques d'Auvergne agréés, acceptant la réciprocité.

3°) - MODALITES DE PERCEPTION

Sur les sites du domaine nordique du Lioran Prat de Bouc Haute Planèze, la perception de la redevance est assurée par le SMDTEC.

Concernant les ventes en ligne, la perception de la redevance, est confiée, par voie de convention, à l'Association Montagnes Massif Central pour le compte du SMDTEC.

4°) - AFFECTATION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE

Saint-Flour Communauté s'engage à affecter le produit de la redevance de la manière suivante :

1) Entretien et extension des pistes ainsi qu'aux opérations tendant à assurer le développement et la promotion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés pratiqués sur le site nordique selon l'article L.2333-82 du CGCT :

91 % jusqu'à 30 000 €
92,80 % de 30 001 à 60 000 €
95,5 % de 60 001 à 120 000 €
97,3 % à partir de 120 001 €

2) Rémunération pour les opérations menées par MMC pour le développement, la promotion et la gestion du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin :

9 % jusqu'à 30 000 €
7,20 % de 30 001 à 60 000 €
4,5 % de 60 001 à 120 000 €
2,70 % à partir de 120 001 €